

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD1845

présenté par  
Mme Kerbarh, rapporteure

-----

### ARTICLE 8

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« L'article L. 541-10-7 du même code devient l'article L. 541-10-13 et l'article L. 541-10-9 est abrogé. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec des amendements déposés à l'alinéa 25 de l'article 8 et à l'article 9.